

L'année 2024 touche à sa fin, les élues et le syndicat SuD est plus que jamais investis à vos cotés. Pour nous l'année 2025 sera celle du terrain puisque nous viendrons vous rendre visite sur vos sites! A cela, nous allons intégrer la coordination des sections suD-Solidaires dans le service à la personne.

Voici notre site internet : https://sudsap-solidaires.com

A l'aube de cette nouvelle année, le syndicat SUD tient à vous adresser ses meilleurs vœux. Que 2025 soit une année de solidarité de lutte pour vos droits, mais aussi de paix et de bonheur partagé. En cette période de fête nous pensons à vous et vos familles car nos combats visent à garantir un avenir où chacun pourra travailler dans le respect de sa santé avec des conditions de vie dignes. Cette période est aussi un moment pour se rappeler l'importance de nos valeurs collectives, ensemble continuons le combat!

Comme chaque année, la période de fin d'année est synonyme d'ouverture des NAO. Faute d'avoir réalisé plus de 10%, lors des dernières élections, notre syndicat ne pourra pas être présent lors des négociations. Voici en deux parties un petit point tant sur les nao que sur l'actualité du siège et du réseau! Bonne lecture et à bientôt!

siège:)

Malgré notre non représentativité pour quelques voix, nous restons force de proposition afin de faire avancer les droits des salarié-es :

- Augmentation des salaires de 100 € pour toutes et tous!
- Nouvelle répartition de prise en charge des tickets restaurants 60% employeur et 40% salariés pour un montant de 7€50 ;
- Un congés de déménagement rémunérés tout les deux ans ;
- 2 jours de télétravail par semaine pour tous ;
- 2 jours rémunérés par enfants malades jusqu'à 12 ans avec une ancienneté de 3 mois :
- Création de la prime d'ancienneté selon palier suivant
 - * 5 ans 30€/ trimestre
 - * 10 ans 50€/ trimestre
 - * 15 ans 70€/ trimestre
- *20 ans 100€/ trimestre + Médaille du travail avec une prime exceptionnelle de 100€
- Prime de polyvalence 20€ par mois

Au-delà des négociations salariales, nous rappelons qu'un autre dossier devrait agîter le siège, la rétroactivité de la prime vacance... Voici un petit rappel sur cette prime selon notre convention collective article 7.3 :

L'employeur réserve chaque année l'équivalent d'au moins 10 % de la masse globale des indemnités de congés payés acquis prévus par la convention collective, au paiement d'une prime de vacances à tous les salariés de l'entreprise. Dans le respect du principe d'égalité de traitement, et à titre indicatif, la répartition du montant global de la prime entre les salariés peut se faire, au choix de l'entreprise ou par accord d'entreprise :

- soit de façon égalitaire entre les salariés ;
- soit au prorata du salaire, avec, le cas échéant, une majoration pour enfant à charge ;
- soit par la majoration de 10 % de l'indemnité de congés payés versée à chaque salarié ;
- soit, en cas d'embauche ou de départ de l'entreprise en cours d'année ou pour les salariés en contrat de travail à durée



déterminée, au prorata du temps de présence dans l'entreprise sur la période de référence.

Toutes primes ou gratifications versées à l'ensemble des salariés en cours d'année à divers titres et quelle qu'en soit la nature, peuvent être considérées comme primes de vacances à condition qu'elles soient au moins égales aux 10 % prévus au présent article et qu'une partie soit versée pendant la période située entre le 1er mai et le 31 octobre.

En revanche, ne peuvent se substituer au paiement de la prime

de vacances:

- un 13e mois ;
- l'indemnité de précarité des enquêteurs vacataires prévue par l'article 53 de l'accord de branche du 16 décembre 1991 (annexe 4);
- une prime d'objectifs prévue par le contrat de travail.

Il était grand temps que la direction applique la convention à la lettre et pas en fonction de sa vision... à présent elle doit faire une rétroactivité sur ce dossier.

Réseau :)

Le lean qu'est ce que c'est?

Il s'agit du nouveau projet de la direction visant à transmettre les bonnes pratiques quelque soit l'agence. Le Lean, à pour but que les chargés de mission soient des ambassadeurs afin de conseiller leurs collègues, les guider dans leurs tâches du quotidien, mais aussi leur apporter soutien et assistance.

méthode pour participer au lean?

Il s'agit d'une mission proposé par la direction aux RA-volontaires choisi par o2. Il y avait 22 candidat-es, seul-es 12 ont été retenu-es. Les RA-volontaires devront libérer 1 journée par mois afin d'assurer la mission d'entraide, soit à distance, soit en présentiel en fonction des régions. Le mandat sera renouvelable au bout d'un an et permettra d'avoir une prime de 500€ par trimestre (50% qualité et 50% quantité). Il est à notre avis regrettable que cela ne soit pas un nouveau poste mis en valeur avec une classification différente et donc un salaire... La professionnalisation de nos métiers passent aussi par la reconnaissance de ce type de travail. Quant au choix de se limiter à 12... On imagine l'aide que pourra apporter réellement une personne pour près d'un millier de salarié-es.

Duverture des NAD en novembre Reseau

Comme à chaque année, la période de fin d'année est synonyme d'ouverture des NAO. Faute d'avoir réalisé plus de 10%, lors des dernières élections, notre syndicat ne pourra pas être présent lors des négociations. Malgré cela, nous restons force de proposition afin de faire avancer les droits des salarié-es:

- Remboursement des frais kilométriques à hauteur de 0€55 dès le premier km
- Passage de la Prime de salissure à 5€ / mois
- Passage de la Prime multimétiers à 20€/ mois
- Permettre un passage en temps complet complet sous simple demande
- · 2 jours rémunérés pour les enfants malade
- Passage de la Prime d'ancienneté à 30€ par trimestre
- Passage de la Prime présentéisme 50€ par trimestre pour 0 absence
- Répartition de prise en charge des tickets restaurants 60% employeur 40% salariés 7€50
- Prêt de véhicule en cas de panne de véhicule perso (partenariat taxi location)

7 reisons de rejoindre le syndieat sud :

- Etre défendu·e si tu as des problèmes dans le cadre de ton emploi : erreur de paie, harcèlement, horaires dépassant le cadre légal...
- 🏲 Participer à la défense des intérêts collectifs. Nous défendons un projet de société solidaire et égalitaire
- 🔭 Etre informé.e sur tes droits de travailleur.se : Quel contrat ? Quel salaire ? Quelles primes ? ...
- Suivre des formations me permettant de mieux comprendre mes droits (12 jours par an...);
- 🔭 Entrer dans un réseau réunissant des salarié-es de tous les horizons...
- Flaborer les revendications du syndicat dans ma convention-collective ou mon entr
- Accéder à certains services de SUD-Solidaires (journal, caisse de solidarité, lettre info...);

